

Lancement du Fonds japonais de développe- ment social



Lancement du Fonds japonais de développement social

La cérémonie de lancement du fonds japonais de développement social eu lieu, dimanche à Nouakchott, sous la présidence de M. Mohamed Lemine Ould Dadda, commissaire aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile.

Ont été présents à cette cérémonie le ministre de la justice, le président de la commission nationale des droits de l'homme, le représentant de la Banque Mondiale, ainsi que plusieurs responsables d'organisations de la société civile. La mise en œuvre de ce projet devra permettre d'assurer en plus d'une assistance juridique et judiciaire, de sensibiliser sur les droits de l'homme et l'assistance des plus démunis devant les instances judiciaires.

La BM salue cette action en faveur des plus démunis

Prenant la parole à cette occasion, M. Haroune Ould Sidatt représentant de la banque mondiale, a indiqué que «la BM soutient les orientations du gouvernement mauritanien visant la lutte contre toutes les formes d'injustice. Elle salue la volonté des autorités d'agir en faveur des couches les plus démunies».

Le responsable de la BM a également salué le lancement des activités de ce projet d'appui à l'accès à la justice des groupes les plus vulnérables.

Il devra ajouter que les organisations de la société civile devront élaborer des programmes de sensibilisation et de for-

mation et proposer des solutions facilitant l'accès et l'assistance juridique au groupe cibles.

Pour sa part le commissaire aux droits de l'homme, a souligné la nécessité de la transparence dans la gestion des fonds qui seront mis à la disposition des ONG pour mieux les mettre au service des couches vulnérables de la société.

La paix sociale passe d'abord par la justice

Ould Dadda a précisé que «le fonds traduit la place qu'occupe le partenariat entre le commissariat, les organisations des droits de l'homme». Il poursuivra : «Conscients de l'importance du rôle des associations

dans la propagation de la culture des droits de l'homme et dans l'amélioration de la situation des couches les plus défavorisées, les promoteurs de la rencontre ont pour objet de favoriser l'obtention des droits de ces franges auprès des services spécialisés en application de la volonté politique nationale qui accorde une attention particulière à lever le déni de justice, à propager la paix et à donner à chacun ses droits. Cet atelier, a-t-il dit, permettra, grâce aux exposés qui seront présentés, de connaître les composantes du fonds d'appui, comment obtenir un appui et les critères requis pour en bénéficier.

Il soulignera que «l'accès à la

justice et la levée des dénis de justice contribue, certes, à la réalisation de la cohésion et de la paix sociales».

Le fonds japonais pour le développement social, est un fonds de 250 millions de dollars

USD mis en place par le gouvernement japonais et la Banque Mondiale depuis 2000.

EN 2005, la Mauritanie a bénéficié du fonds japonais pour le développement social à hauteur de 863520 USD.

Le fonds japonais travaille, en étroite collaboration avec le ministère de la Justice, où il dispose d'une cellule de coordination.

COMPTE RENDU D'ELY OULD
MAGHLAH